

Comptes-rendus des dernières CAP locales

Cette mini CAP a permis à la Direction de nous informer de ses décisions quant à l'affectation des agents passés contrôleurs par liste d'aptitude, aucun vote n'étant requis pour les valider.

Le Président a, au préalable, continué à affirmer le contesté et contestable principe de mobilité qui est censé s'appliquer suite au changement de grade. Mais le TPG a, enfin, eu la révélation que ce fameux principe se heurtait de plein fouet à plusieurs contraintes majeures :

- d'une part la promotion tardive de certains agents ainsi que leur situation personnelle (au niveau de leur santé notamment) ce qui est louable !
- d'autre part la mise en avant des fameuses nécessités de service qui, en raison des problèmes d'effectif de bon nombre de postes, se justifient pleinement !

Il va de soi que nous ne pouvons qu'encourager cette prise de conscience, néanmoins nous laisserons à votre appréciation le soin de juger comment ces considérations ont été appliqués ou pas par la Direction.

Nominations au 1^{er} décembre 2008 et affectations au 1^{er} février 2009

Prénom	Nom	Ancienne affectation	Nouvelle affectation
Martine	DONO	TG Pensions	TPH
Georgette	NICOLAS	TG Accueil	Affectation maintenue
Josiane	SCHLOUPT	TG Correspondante Sociale	Affectation maintenue
Odile	PICCINI	Sud Saulnois	Affectation maintenue
Martine	MEYER	Montigny Pays Messin	Paierie Régionale
Michelle	MEYER	Paierie Régionale	TG Liaison Rém.
Christiane	BEDET	Bouzonville	Affectation maintenue
Jean-Martin	BERNET	TG Recouvrement	Affectation maintenue
Marianne	REISTROFFER	Forbach Porte de France	Affectation maintenue
Reine	ERGUY	TG Liaison Rém.	Montigny Pays Messin
Léa	MASSERONI	Maizières les Metz	Affectation maintenue
Joël	DESERT	TG DI	Affectation maintenue
Elisabeth	LAGRUE	TG Liaison Rec.	TPH
Yvonne	NIRRENGARTEN	TG Pôle SPL	Affectation maintenue
Marie-Françoise	GREFF	CDI Saint-Avold (détachement)	Saint-Avold

Mme Huguette FRANCOIS et Mme Marie-Reine NESPOULOUS, initialement proposées par la CAP locale (classées n°15 et 16) et qui n'ont pas été retenues par la CAP centrale, passeront en priorité l'année prochaine.

Au cours de la même séance la destination des 3 contrôleurs stagiaires issus de l'ENT Lyon à compter du 1er mars 2009 a été connue. Il s'agit de Mme Valérie Clément à Puttelange-Sarralbe, de Mme Isabelle Lopez au Département Informatique et de M. Christophe Risser à Faulquemont.

La CAP locale de demandes d'emplois spécifiques sur postes s'est tenue le jeudi 13 novembre 2008.

En effet, la réforme des mutations appliquée à la DGCP en 2008 donne lieu à un mouvement dit spécifique qui a lieu au 1er juillet de chaque année. Ce mouvement ne se fait pas sur des postes spécifiques mais sur des emplois spécifiques. Ce n'est donc pas la trésorerie qui est spécifique mais bien l'emploi. La Direction nous a donc proposé le classement de deux vacances d'emploi en catégorie C, un à Albestroff et l'autre à Grostenquin-Morhange.

Mais nous nous questionnons dans différents domaines sur l'opportunité de ce classement :

- le risque de mutations au profil (la décision d'affectation relève de l'appréciation du TPG et non de l'ancienneté de la demande),
- le déficit de 22 agents dans le département par rapport au chiffre de l'ORE 2008 aurait du permettre des mutations au plan national.

Nous pouvons aussi émettre certaines réserves sur l'impartialité du choix des candidats et des critères déterminants (congés maladies, temps partiel, compétences professionnelles...). Surtout que le recours à ce type de recrutement va se multiplier dans les années à venir du fait des réductions d'emploi ("ORE quand tu nous tiens...") sans parler de la diminution des places offertes aux concours.

Nous proposons plutôt le recrutement de nouveaux agents, ce qui débloquerait les demandes de mutation (primo affectation) et permettrait de soulager les conditions de travail des collègues des postes concernés.

Pour ces raisons les élus se sont abstenus. Le TPG aurait souhaité une approbation plus nette des organisations syndicales. Cela n'a pas été le cas. Rassurons nous : les demandes de classement seront malgré tout transmises à la CP qui statuera en CAP centrale courant janvier !



Je me syndique au syndicat CGT TRESOR MOSELLE

NOM :

PRENOM :

POSTE OU SERVICE :

GRADE :

ECHELON :

INDICE :

TEMPS PARTIEL :

% Fait à :

le :

SIGNATURE :